



| | |
|--|---|
|  <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> |  <p>FINANCES PUBLIQUES</p> |
| <p>Direction régionale des Finances publiques de la Réunion 7 avenue André Malraux CS 21015 97744 ST DENIS CEDEX 9</p> | <p>Saint-Denis, le 1er octobre 2020</p> |

Délégation de signature relative au contrôle budgétaire et au contrôle économique et financier à La Réunion

L'administratrice des finances publiques, gérante interimaire de la direction régionale des finances publiques de La Réunion

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public ;

Vu le décret n°55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de l'État, modifié par les décrets n° 2002-1502 du 18 décembre 2002 et 2005-436 et 2005-437 du 9 mai 2005 ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de La Réunion ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2014 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2016 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUDIN, contrôleur général économique et financier, en qualité de contrôleur budgétaire en région auprès du directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu l'arrêté en date du 25 septembre 2020 portant désignation de Mme Nathalie JOUHANIN, administratrice des finances publiques, en qualité de gérante intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la Réunion à compter du 1er octobre 2020

Décide :

Article 1 – Contrôle budgétaire des services de l'État :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des dépenses déconcentrées des services de l'État dans les régions Réunion et Mayotte à l'exception des refus de visas, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Bertrand GAUDIN, contrôleur général économique et financier, contrôleur budgétaire en région ;
- Madame Isabelle ACCOT, inspectrice des finances publiques ;
- Monsieur Laurent PAUSE, inspecteur des finances publiques ;

- Madame Annie LAUTROU, contrôleuse principale des finances publiques ;
- Monsieur Yvon MARTIN, contrôleur 1ère classe des finances publiques ;
- Madame Mildred HERY, contrôleur des finances publiques

Article 2 – Contrôle budgétaire des opérateurs de l'État :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des établissements publics à caractère administratif dans la région Réunion à l'exception des refus de visa, délégation est donnée à :

- Monsieur Bertrand GAUDIN ;
- Madame Isabelle ACCOT ;
- Monsieur Laurent PAUSE .

Article 3 – Contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public dans la région Réunion, délégation est donnée à :

- Monsieur Bertrand GAUDIN ;
- Madame Isabelle ACCOT ;
- Monsieur Laurent PAUSE.

Article 4 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.


Nathalie JOUHANIN